



carte grise et séparation

Par **HORTUS**, le **27/12/2011** à **19:36**

bonjour,
j'ai acquis un véhicule en 2010(certificat de vente à mon nom) mais la carte grise porte uniquement le nom de ma compagne.
Je viens de me séparer de ma compagne, mais je garde ce véhicule.
quels problèmes cette situation pose-t-elle ?
merci d'avance

Par **Laure11**, le **27/12/2011** à **19:39**

La carte grise n'est pas un titre de propriété, mais un titre de circulation.
Demandez, muni de votre certificat de vente, la délivrance d'une autre carte grise.

Par **HORTUS**, le **27/12/2011** à **20:53**

Merci pour votre réactivité
Devrais-je repayer l'intégralité des taxes ?
Cdt

Par **janus2fr**, le **28/12/2011** à **08:20**

Bonjour,
Malheureusement, ce n'est pas si simple.
Si effectivement, la carte grise n'est qu'un titre de circulation, en modifier le nom est très réglementé et on ne fait pas ce que l'on veut.
Si vous allez simplement demander un changement de nom comme ça, je parie fortement que vous essuiez un refus.
Le plus simple serait que le titulaire de la carte grise remplisse un certificat de cession.

Par **Laure11**, le **28/12/2011** à **11:02**

[citation]Devrais-je repayer l'intégralité des taxes ?
[/citation]

Oui, les taxes seront à votre charge.